

Enseignants, **INFOS** travaillez !

NON, les professeurs ne sont pas ces fonctionnaires fainéants, exerçant **15h ou 18h** par semaine, toujours en vacances, qui font le bonheur d'une certaine presse. C'est une toute autre image de notre métier, **plus conforme à la réalité**, que donne le ministère, dans une de ses enquêtes.

Temps de travail hebdomadaire déclaré: 41 heures /semaine dont la moitié en présence d'élèves dans la classe.

Temps hebdomadaire passé « hors élèves » : près de **16 heures en moyenne** consacrées aux activités pédagogiques (préparation des cours, corrections des copies, documentation...).

Autres activités : 3 heures en moyenne avec la communauté éducative (collègues, parents d'élèves...).

Selon les catégories : les certifiés déclarent un temps sensiblement supérieur à celui de leurs collègues (**43 heures**) et plus de **39 heures** pour les agrégés et les professeurs de lycée professionnel ; **37h30** pour les PEPS.

Selon l'âge : en début de carrière, c'est **plus de 45 heures** (dont près de **10 heures en moyenne pour la seule préparation des cours**), pour les **30-34 ans** : horaire déclaré de **8 heures inférieur** à celui des plus jeunes, mais pour les **60 ans et +** : on observe un pic du temps de travail (près de **44 heures / semaine**).

VACANCES ? les professeurs cités dans l'enquête déclarent en moyenne travailler **plus de 18 jours** (en tout ou partie) de congés sur l'année, répartis en **8j pendant les congés d'été** et **près de 1j et demi/semaine pendant les autres vacances**.

Les professeurs travaillent donc **autant, sinon davantage** que la grande majorité des salariés. Leurs **conditions de travail dégradées**, les relations avec les parents et/ou leur hiérarchie engendrent **stress et souffrance** au travail, deux phénomènes reconnus jusque dans les cabinets ministériels.

Pourtant, ne sont annoncées **ni revalorisation salariale** en relation avec leur charge de travail, **ni évolutions de carrière** propices à attirer de jeunes diplômés.

Le SNCL-FAEN demande notamment une **prise en compte dans la carrière d'une forme de pénibilité du métier d'enseignant** ainsi que la reconnaissance de son utilité sociale.

Fiasco du tout numérique...

Ce ne sont pas moins de **650 000 tablettes numériques** que le système scolaire de Los Angeles vient de retirer à ses élèves, aux Etats-Unis. Un programme éducatif de près de **500 millions de dollars**, visant la modernisation de l'éducation, est sur le point de partir en fumée ! En cause, la capacité des élèves à déverrouiller et détourner l'usage des machines pour consulter leurs sites web favoris, et le défaut de ressources pédagogiques numériques variées pourtant promises par les entreprises engagées dans l'opération... **Pour les professeurs américains, l'ipad© est devenu un outil nuisible pour la concentration des élèves et le bon déroulement des cours.** Un fiasco à méditer par tous ceux qui nous promettent prochainement le tout numérique dans les écoles...

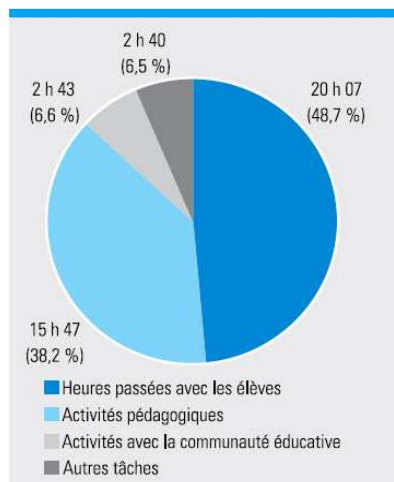
NON à l'aggravation des conditions de travail !

Les rapports officiels les plus récents confirment tous **l'allongement de la durée hebdomadaire de travail** (40 à 44 heures) et la **dégradation des conditions d'exercice des professeurs** : multiplication des postes partagés, généralisation des emplois du temps « à trous », développement de la « réunionite » sous de multiples prétextes, mise en place d'une deuxième journée de prérentrée et d'une journée dite de solidarité... Dans ce contexte, l'instauration de **deux nouvelles demi-journées de rattrapage pour le lundi 2 septembre**, déjà travaillé par les enseignants, apparaît comme un manque de considération pour le difficile travail des professeurs. De plus, **l'annonce faite en septembre d'un projet de calendrier triennal 2014-2017 prévoyant systématiquement une prérentrée des professeurs entre le 28 et le 31 août** est reçue comme une véritable provocation.

Exprimez votre refus en signant la pétition sur le site de notre fédération :

www.faen.org

GRAPHIQUE 1 – Répartition du temps de travail total des enseignants du second degré public à temps complet en 2010
France métropolitaine + Dom



Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS

Informez-vous régulièrement

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



Tél. : 01 43 73 21 36
Mèl : sncl@wanadoo.fr

www.sncl.fr

www.faen.org



Mutations inter-académiques : à votre service...

La note de service du mouvement inter-académique 2013-2014 a été publiée au BO ce matin (BO du 7 novembre 2013). Vous saisissez vos vœux du 14 novembre au 3 décembre 2014 sur SIAM I-Prof (accessible sur le portail I-Prof).

Les principales nouveautés concernent les **rapprochements de conjoints**. Vous trouverez ci-dessous des informations concernant les bonifications attribuées selon les années de séparation.

Remarque sur les années de séparation :

Les conjoints sont séparés dès lors qu'ils exercent leur activité professionnelle dans deux départements distincts. Toutefois, les années de séparation ne sont pas comptabilisées au sein de l'entité formée des départements 75, 92, 93 et 94. Une bonification est accordée aux conjoints séparés, selon les modalités développées dans l'annexe 1.

Années de séparation : Agents en position d'activité :

- 190 points sont accordés pour la première année de séparation
- 325 points sont accordés pour deux ans de séparation
- 475 points sont accordés pour trois ans de séparation
- 600 points sont accordés pour quatre ans et plus de séparation

Agents placés en congé parental ou en disponibilité pour suivre le conjoint :

- 95 points pour la première année soit 0.5 année de séparation
- 190 points accordés pour deux ans soit 1 année de séparation
- 285 points accordés pour trois ans soit 1,5 année de séparation
- 325 points pour quatre ans et plus soit 2 années de séparation

Dès lors que la séparation est effective sur des académies non limitrophes, une bonification complémentaire de 200 points s'ajoute à celles décrites ci-dessus.

Afin de répondre à toutes vos interrogations sur ce mouvement 2013-2014, le SNCL-FAEN met en place une équipe de permanence téléphonique. Vos interlocuteurs sont les suivants :

Edward Laignel 06 77 15 51 77 René Rabeyrolles 06 70 61 05 84
Pascal Cazier 06 67 44 76 26 Claude Wodarczyk 06 13 93 19 44

Le dossier « mutation 2014 » publié dans le bulletin national du SNCL-FAEN de novembre-décembre est déjà sur notre site internet : www.sncl.fr, **consultez-le dès maintenant.**

Education prioritaire, vers une décharge ?

Didier Bargas, IGAENR honoraire, s'est déclaré favorable à l'instauration d'une **décharge de service pour les enseignants affectés en éducation prioritaire** : « Pour les enseignants qui arrivent en éducation prioritaire, il serait bien d'alléger leurs obligations de service de deux heures pour leur permettre de continuer à se former et de s'adapter », a-t-il déclaré, ce jeudi 17 octobre. « On voit bien que jouer sur les primes et la mobilité n'a pas marché » pour attirer des professeurs motivés et les faire rester, estime-t-il.

Quelques jours après, le ministre Vincent Peillon a indiqué souhaiter, lui-aussi, l'instauration de **décharges de service** pour les enseignants en zone d'éducation prioritaire : « Dans l'Éducation nationale, il y a des décharges de service et une forme de pénibilité reconnue dans les lieux dits 'd'excellence' mais la pénibilité n'est pas reconnue pour les enseignants qui vont dans les **quartiers les plus difficiles !** », déplore le ministre, lors d'une audition à l'Assemblée nationale sur le projet de la loi de finances pour 2014. Il précisera en janvier 2014 les orientations pour réformer l'éducation prioritaire **et promet de donner les moyens pour assurer « la pérennité » des équipes éducatives dans les établissements...**

Le SNCL-FAEN approuve cette démarche et **continue de demander également une décharge systématique pour les professeurs exerçant sur plusieurs établissements, ainsi qu'un plafonnement des effectifs classe à 20 élèves en zone d'éducation prioritaire.**



Contre le tout CCF...

Le SNCL-FAEN a participé à l'intersyndicale de l'enseignement professionnel pour dénoncer notamment la **généralisation du CCF (contrôle en Cours de Formation)** dans les classes de bac professionnel.

Le SNCL-FAEN est signataire de la **lettre commune des organisations syndicales adressée au ministre de l'Éducation nationale qui lui demande :**

- ⇒ De revenir sur les mesures de simplification des modalités d'attribution du bac pro (CCF),
- ⇒ De mettre en place le retour du caractère national des diplômes,
- ⇒ D'améliorer les conditions de travail des personnels par la mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'évaluation.

Les signataires continuent à demander, au-delà des discours, une véritable revalorisation de la voie professionnelle.